



Déchets d'amiante : l'Italie revient à la vitrification avec Inertam

Europlasma, spécialiste du traitement et des déchets dangereux, de la valorisation matière et de la décarbonation, annonce que sa filiale Inertam a reçu des notifications de demandes d'exportation de 1 000 tonnes de déchets d'amiante provenant d'Italie en vue de leur vitrification sur son site de Morcenx. Les dossiers d'exportation sont en cours d'instruction auprès des autorités italiennes et les premières livraisons de déchets amiantés sur le site d'Inertam devraient avoir lieu dans le courant de l'année et s'étendre sur quelques mois.

Pour rappel, Inertam est la seule installation industrielle au monde à fournir un service d'éradication définitive de la toxicité des fibres et de valorisation des déchets d'amiante, ce qui permet la délivrance d'un certificat portant le code « R ». Ce certificat est indispensable pour exporter des déchets dangereux en vertu de la Convention de Bâle signée notamment par l'Italie, la France et de nombreux autres pays. La technologie brevetée développée par Inertam est donc un atout majeur pour les acteurs des déchets italiens ne disposant pas de solution domestique de traitement efficace et définitive. Avant le durcissement légitime de la législation en matière de déchets dangereux, ces déchets étaient historiquement enfouis dans d'anciennes mines en Allemagne.

Les discussions commerciales entamées depuis plusieurs, en parallèle de la montée en puissance du site d'Inertam, portent aujourd'hui leurs fruits à l'instar de la signature d'une convention-cadre signée avec un second exploitant italien de centres de stockage de déchets dans le but d'exporter, vers Inertam, des déchets amiantés. L'efficacité toujours améliorée d'Inertam et les perspectives de remise en état de la connexion ferroviaire du site ont achevé de convaincre les prospects transalpins.

Pour rappel, Inertam a traité dans le temps des quantités significatives de déchets d'amiante italien, notamment produits par de gros industriels de l'énergie. L'Italie intensifie depuis quelques années ses efforts de retrait de l'amiante : fortes d'une cartographie réalisée par des drones, les autorités régionales de Lombardie se sont, par exemple, donné des objectifs très ambitieux de remplacement des toitures en fibrociment.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux et des gaz ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. En parallèle, Europlasma a déployé une activité de préparation des CSR (Combustibles Solides de Récupération), issue de son savoir-faire unique développé sur son site de Morcenx. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr